

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 25 novembre 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 14
Votants 14

l'an deux mil neuf

et le vingt cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

18 novembre 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Marcel SERGENT – Michel LE BARS – Guy LE BERRE – Emmanuelle RASSENEUR – Jean PLIQUET - Daniel ULRICH - Annie JULIEN – Eric LE BARS - Jean-Yves BOZEC – Bernard TROALEN - Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Eric BIGOT

Objet de la délibération

Communauté de Communes
du Haut Pays Bigouden :
Rapport sur l'assainissement

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Le rapport de l'année 2008 sur l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes est présenté en séance. La compétence a été prise par la Communauté de Communes en 2004. Le but pour l'assainissement collectif était d'uniformiser les tarifs sur le territoire communautaire en 2011.

L'assainissement collectif concerne un tiers de la population de la Communauté de Communes. Les deux tiers restants sont en assainissement non-collectif. Le service public d'assainissement non-collectif a procédé à un inventaire des installations existantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le rapport 2008 présenté par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour la compétence assainissement collectif et non-collectif.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN